



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LA PROTECTION DE NOS MILITAIRES

Rapport du Comité permanent de la défense nationale

**Le président
Stephen Fuhr**

AVRIL 2017

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

LA PROTECTION DE NOS MILITAIRES

Rapport du Comité permanent de la défense nationale

**Le président
Stephen Fuhr**

AVRIL 2017

42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉSIDENT

Stephen Fuhr

VICE-PRÉSIDENTS

Cheryl Gallant
Randall Garrison

MEMBRES

Leona Alleslev

Jean R. Rioux

James Bezan

Yves Robillard

Darren Fisher

Sherry Romanado

Mark Gerretsen

Sven Spengemann

Pierre Paul-Hus

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Kelly McCauley

Robert Sopuck

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Elizabeth Kingston

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Martin Auger, analyste

Melissa Radford, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié La Protection des forces et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

LA PROTECTION DE NOS MILITAIRES

En octobre 2014, l'adjudant Patrice Vincent a été happé à mort délibérément par une voiture devant un centre de soutien pour militaires et anciens combattants malades et blessés, à Saint-Jean-sur-Richelieu; et le caporal Nathan Cirillo a été tué de plusieurs balles dans le dos pendant qu'il montait la garde devant le Monument commémoratif de guerre du Canada, à Ottawa. Ces deux meurtres, perpétrés par des individus radicalisés, ont révélé la vulnérabilité du Canada et des Canadiennes et Canadiens en uniformes aux attaques terroristes.

En réaction à ces incidents, et alarmés une fois de plus par l'attaque au couteau survenue en mars 2016 contre deux autres membres des Forces armées canadiennes (FAC) dans un centre de recrutement de Toronto, les membres du Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes (le « Comité ») ont adopté à l'unanimité une motion sur la tenue d'une étude concernant la protection du personnel des FAC dans les installations militaires.

Le 24 novembre 2016, le Comité a tenu des audiences à huis clos auxquelles ont participé le major-général William F. Seymour, le chef d'état-major des Opérations au Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) et le brigadier-général Robert Delaney, grand prévôt des FAC et commandant du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes. Voici les sujets abordés durant ces audiences :

- le contexte complexe et dynamique de la menace;
- les rôles et responsabilités des membres, des unités et des commandants des FAC en matière de protection des forces;
- les mesures d'atténuation des risques et de protection des forces;
- la coopération des FAC avec d'autres ministères du gouvernement ainsi qu'avec les corps policiers;
- les études internes des FAC sur la protection des forces et les principaux enseignements tirés.

Même si, au départ, l'étude a été axée sur la situation au pays, ses discussions ont ensuite porté sur les éventuelles menaces et les mesures de protection des forces à l'étranger.

À la lumière de l'information qu'il a recueillie, le Comité recommande :

Que le gouvernement du Canada continue de renforcer ses plans et ses processus visant à assurer la protection du personnel des FAC à toutes les installations des FAC.

Pour leur part, les membres du Comité ont l'intention de se tenir informés de l'évolution de ce dossier important et de poursuivre leurs échanges avec le gouvernement du Canada, afin de trouver la meilleure façon d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel, des infrastructures et des biens des FAC, tant au pays qu'à l'étranger.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
Ministère de la Défense nationale Robert P. Delaney, grand prévôt des forces canadiennes et commandant, Groupe de la police militaire des Forces canadiennes William F. Seymour, chef d'état-major des opérations, Commandement des opérations interarmées du Canada	2016/11/24	30

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 30 et 42](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Stephen Fuhr

